International Journal of Economic Studies and Management (IJESM)
ISSN 2789-049X
Int. J. Econ. Stud. Manag. 2, No.6 (DECEMBER-2022)

Le partenariat des acteurs sociaux et le développement territorial

The partnership of social actors and territorial development

Mme Zhour MAHMOUDI
Docteur en économie et gestion
Faculté des sciences juridiques économiques et sociales
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès -Maroc

Mme Fatima Zahra YOUSFI
Docteur en économie et gestion
Faculté des sciences juridiques économiques et sociales
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès -Maroc

Résumé : La prise de conscience du besoin d'une stratégie de développement territorial ascendante et impulsée par les acteurs locaux, est étroitement liée au constat d'un Maroc à deux vitesses, enregistrant des inégalités territoriales notables et des dysfonctionnements en matière de gestion de la chose locale. Dans ce contexte, les stratégies de développement territorial intégré ont été entreprises dans plusieurs villes Marocaines, suite aux hautes orientations royales et avec l'appui de la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur. Ces initiatives ont pour objectif de promouvoir la décentralisation, la participation et la gouvernance territoriale, en renforçant les capacités des acteurs locaux (acteurs sociaux, collectivités territoriales et l'Etat), afin qu'ils puissent conjuguer leurs efforts et travailler en partenariat pour impulser le développement de leurs territoire de manière équilibrée et inclusive. En se basant sur différentes approches (participative, contractuelle, systémique, institutionnelle…), et visant le renforcement d'attractivité et l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Mots clés : le partenariat – le développement territorial – les acteurs sociaux – la bonne gouvernance.

Abstract: Awareness of the need for a bottom-up territorial development strategy driven by local actors is closely linked to the finding of a two-speed Morocco, The European Commission has also taken note of the fact that there are significant territorial inequalities and dysfunctions in the management of local affairs. In this context, integrated territorial development strategies have been undertaken in several Moroccan cities, following the Royal High Guidelines and with the support of the Directorate General of Local Authorities of the Ministry of the Interior. These initiatives aim to promote decentralisation, participation and territorial governance, by strengthening the capacities of local actors (social actors, local authorities and the State), so that they can combine their efforts and work in partnership to drive the development of their territory in a balanced and inclusive way. Based on different approaches (participatory, contractual, systemic, institutional, etc.), and aimed at enhancing the attractiveness and improving the living conditions of its population.

Key words: partnership – territorial development – social actors – good governance.

Digital Object Identifier (DOI): https://doi.org/10.5281/zenodo.7510229

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

1. Introduction :

Au Maroc, l'expérience d'une stratégie de développement territorial a été entamée dans plusieurs villes Marocaines, sous l'initiative des services déconcentrés du ministère de l'intérieur avec l'implication de tous les acteurs (des communes , des services extérieurs et la participation des différentes composantes de la société civile). Ce processus de valorisation et d'enrichissement des potentialités des territoires urbains et ruraux est encouragé par les nouvelles dispositions juridiques de la régionalisation avancée et les hautes directives De sa majesté le roi MOHAMED VI.

Ces initiatives ont pour objectif de promouvoir ***la décentralisation, la participation et*** *la gouvernance territoriale*, en renforçant les capacités ***des acteurs locaux*** (acteurs sociaux, collectivités territoriales et l'Etat), afin qu'ils puissent conjuguer leurs efforts et travailler en partenariat pour impulser le développement de leurs territoire de manière équilibrée et inclusive. visant le renforcement d'attractivité et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Ainsi la prise de conscience de la nécessité d'agir au niveau territorial se manifeste par la prolifération d'initiatives locales dans plusieurs villes marocaines, visant l'élaboration de stratégies de développement territorial à même de mettre en place des solutions innovantes et homogènes aux problèmes exprimés par la population, dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la participation.

C'est dans ce cadre que notre travail de recherche s'est déroulé du point de vue que l'ensemble des acteurs sociaux sont des partenaires étroitement liés par un partenariat et agissant tous conjointement au sein d'un territoire en plein effervescence pour atteindre un meilleur rendement à travers la bonne gouvernance, l'organisation, la rationalisation des ressources…. Autant de procédures et techniques qui s'inscrivent dans la perspective d'une dynamique visant un développement territorial.

La problématique centrale à laquelle nous avons tenté de répondre est :

Dans quelle mesure le partenariat des acteurs sociaux influence-t-il sur le développement territorial ?

Donc nous abordons le concept du partenariat comme une approche innovante cherchant à trouver des réponses aux problématiques territoriales en pensant le territoire indépendamment de son découpage administratif. Celui-ci est abordé à une échelle fonctionnelle et homogène,

mettant en coopération les divers niveaux de la collectivité afin d'atteindre des objectifs communs définis en concertation à savoir la concrétisation d'un développement territorial guidé par les acteurs sociaux et basé sur le respect des principes de la bonne gouvernance. L'objectif de notre travail de recherche, a été basé sur des questions auxquelles nous avons répondu. A des questions que l'on pourrait qualifier de majeures, étant donné leurs importances sur la scène de ce partenariat social entre les différents acteurs sociaux de notre pays qui sont notamment :

- Quels sont les enjeux des acteurs sociaux dans l'élaboration d'une stratégie de promotion territoriale ?
- Quelles formes adéquates de partenariat des acteurs sociaux dans la construction d'un territoire harmonieux ?
- Quelle approche participative pour une dynamique territoriale ?
- A quel point les principes de la bonne gouvernance sont respectés lors d'un partenariat entre acteurs sociaux ?

2. Revue de littérature sur le partenariat

2.1. Les origines du concept "partenariat"

La notion de « partenariat » est relativement nouvelle : par exemple, en France, on a d'abord utilisé le terme de « partenaires sociaux » sous le terme de « partenaires sociaux » dans le cadre du « Grenelle signé le 27 mai 1968, juste avant la dissolution du général Charles de Gaulle ». Pour le mouvement de contestation, on le retrouve dans le « Comité Vie Sociale et Habitat » créé en 1973 (…)[1]

Le concept de partenariat est un concept récent. Il est paru dans le dictionnaire Larousse en 1987. Chacun y met ce qu'il veut et l'utilise différemment. Comment clarifier au niveau théorique ? L'archéologie de ce concept, la façon dont il est construit, nous donne des éléments de compréhension. Dès le début, Larousse a adopté une approche systématique, décrivant le partenariat comme un système impliquant des partenaires.

Il est donc important, si nous voulons comprendre le système lui-même, de comprendre les interrelations qui se nouent entre les partenaires et les niveaux d'actions. Cette notion, comme toutes celles portées par une série de mots très neufs (entreprenariat, actionnariat), est liée à

[1] LE PARTENARIAT : HISTOIRE ET ESSAI DE DEFINITION *Intervention de Corinne MERINI*

l'économie libérale et à l'économie de marché. Cela se retrouve dans les mécanismes de concurrence et d'intérêts sur lesquels les partenariats vont s'appuyer.

Le mot partenaire vient de l'anglais "*partner*". Il est défini comme une "*personne associée dans*" II apparaît là qu'il n'est pas possible :

- de parler de partenariat d'une manière universelle et générale,

- de penser que celui-ci est identique à la fois dans les objets et dans les milieux différents et variés où il est appliqué,

- de ne pas en préciser l'objet.

Dire : "*partenariat égale personne associée dans*" nécessite de contextualiser les situations d'ouverture mises en place (partenariat et art, partenariat et éducation à la santé, partenariat et environnement, partenariat et...). Selon Corinne Merini [2]

"*Partner*" vient lui-même du français du 18e siècle : "*parcuner*", "*part*", "*parcener*", termes qui renvoient aux notions de propriétaire indivis, de co-partageant. Dans l'indivision, la propriété n'est pas nécessairement partagée à parts égales, elle peut être de 50 %, mais aussi de 20 %. Il faut donc parler d'équité (et non d'égalité), mais aussi de parité. Autrement dit, les décisions sont prises dans un rapport d'égalité, la parole de l'un valant la parole de l'autre, indépendamment de la quantité de biens apportée par l'un ou par l'autre.

La notion se complexifie au niveau de sa racine latine "*partitio, partitionis*", qui signifie partager diviser, séparer, car, s'il est possible de partager quelque chose avec quelqu'un, il est aussi possible de partager une responsabilité en association avec quelqu'un. Le travail est donc simultanément conduit avec et contre l'autre. C'est une situation extrêmement complexe, bien connue en éducation physique à propos de la relation d'opposition/coopération. "*Travailler avec*" présente un risque, le risque de la confusion identitaire. Pour aller contre ce risque, pour marquer ses propres convictions, le travail se fait dans le même temps contre l'autre. Le paradoxe du partenariat, qui peut être la meilleure comme la pire des choses, trouve là son explication. Enfin le suffixe "*aire*" de "partenaire" indique que l'on se situe dans un système *de*

2 -CORINNE MERINI EST MAITRE DE CONFERENCES A L'IUFM DE VERSAILLES

"personnes en charge de », « *en association avec* », et le suffixe de "partenariat" désigne un système, une forme d'organisation inscrite dans l'action.[3]

2.2 Emergence de la question du partenariat dans le champ du travail social[4]

2.2.1 *La notion de partenariat comme une « norme positive »*

Dans cette perspective, la notion de « partenariat » résulte d'une « entente réciproque », fondée sur le volontariat et l'égalitarisme d'une « cause commun » ou d'une action commune négocié qui implique à la fois la dimension coopérative et la dimension conflictuelle.

- La tentative de constituer une « norme positive » ou une démarche contribuant à construire le partenariat pour trouver sa « vraie nature » et afin d'assurer de nouvelles formes de régulation il nous semble plus pertinent de déplacer le débat sur la fonction de la concrétisation Des pratiques partenariales, pour mieux s'interroger sur ce que recouvre et/ou occulté la notion de partenariat, ceci permet, de mieux cerner un discours sur le partenariat, que certains qualifient de « stratégie du consensus » « d'entente ». De « négociation ou de « sotie de crise,…occultant ainsi un cadre conflictuel reflétant les intérêts et positionnements contradictoires des acteurs constituants la base des rapports sociaux : (D.Zay 1997) [(5)].

2.2.2 L'émergence du partenariat entre acteur sociaux

Selon l'hypothèse de Danielle. L'émergence du partenariat correspond à une mutation de société, cette mutation se traduit par le passage de l'époque des « trente glorieuse » au cours de laquelle le partenariat évoquait par exemple la négociation entre « partenaires sociaux » pour les conflits sociaux avec comme référence « l'idiologie conflictuelle » et la « lutte de classes » à une période dite de crise depuis (les années 80) où le modèle de partenariat de type anglo-saxon (principalement en Amérique du Nord fait référence à une vision systématique du monde) dans laquelle les relations entre acteurs et institutions sont de plus en plus « interdépendantes et globalisées ».

l'émergence de ce type de partenariat lié aux impératifs économiques de la globalisation et fonctionnant sur une idiologie de consensus et d'implication est en vogue rencontrant un réel

3- LE PARTENARIAT : HISTOIRE ET ESSAI DE DEFINITION INTERVENTION DE CORINNE MERIN

[4] Mejed Hamzaoui : président de l'institut des sciences du travail « université libre de Bruxelles » TEF : Travail - Emploi - Formation n° 9 : 2010

[5]- Zud : le partenariat en éducation et en formation : émergence d'une notion transactionnelle ou d'un nouveau paradigme Edition permanente : n° 131 Paris 2/1997

« succès » dans les domaines éducatif, social, urbain, sécuritaire etc… sur le plan européen, national régional et local.

⇒ ainsi Mejed Hamzaoui affirme que la coordination sociale des travailleurs sociaux est considérée comme un outil de changement pour transformer les relations entre les différents acteurs d'y système, par contre les textes prévus par la loi précitée considérons la coordination comme une collaboration entre les institutions dont les définitions sont peu claires : outil, moyen, technique, lien fonctionnel de collaboration entre équipe ou entre organisations, pour ouvrir un secteur déterminé de l'aide sociale.

Fabrice Dhume détermine le partenariat dans le champ des politiques social comme :

> « Une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux - sur un objet commun - de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs -, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. »
>
> *« Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales », Ed. ASH, 2001.6, cité dans Qu'est-ce que le partenariat ? Contribution à la construction d'un espace de sens, Mars 2002, ISCRA, en ligne*

Il souligne les multiples possibilités de définir le mot partenariat, apparu dans le dictionnaire au milieu des années 1980, et le qualifie de « mot magique », de « nouveau paradigme-fétiche», « d'outil publicitaire », utilisé tant dans les entreprises que dans les politiques publiques. Il dénonce ainsi une manipulation, invite à ne pas confondre le mécénat et le partenariat et affirme que la banalisation du terme se fait au détriment d'une véritable relation de partenariat.

2.3. Les approches théoriques justifiant le partenariat

Les approches théoriques peuvent nous permettre de justifier le recours au partenariat. Nous avons choisi la théorie néo-institutionnelle et la théorie des parties prenantes.

Les différentes approches du partenariat

Dans le champ social, le partenariat est presque devenu le maître mot des institutions et des acteurs des politiques publiques. Ici l'auteur parle de « partenariat stratégique » de « partenariat financier », là encore de partenariat opérationnel »…ce que nous entendons, c'est surtout la

tendance des discours de tous « les partenaires » c'est l'âme à proclamer haut et fort quelque chose dont la réalité est sans doute plus complexe !

2.3.1 Les approches conceptuelles

Les approches conceptuelles sont quasi inexistantes face au flou des discours et de l'objet la recherche se donne à voir comme peu à voir comme peu préoccupée par les enjeux du « partenariat », il est vrai que ce paradigme peut apparaitre comme un phénomène suscitant plus d'engouement et de discours qu'une véritable révolution des pratiques, en France, seuls quelques travaux, peu nombreux et presque confidentiels ont contribué au défrichement du terrain problématiques conceptuel et méthodologique du partenariat mais dans le champ des politiques sociales, rien ou presque ne met en lumière ce sujet.

Pour Fabrice Dhume ce n'est sans doute pas au hasard si la recherche cherche à ignorer la problématique soulevée par l'apparition du paradigme de « partenariat » celui- ci pose problème pour les chercheurs, issue de la complexité et porteur de celle-ci, le partenariat ne questionne pas seulement le lien interinstitutionnel, il caractérise aussi une forme d'entre-deux institutionnel.

2.3.2 L'approche systématique

L'approche systémique ne peut pas le résumer et il transcende différents courants de la sociologie (des professions, des organisations..), qui plus est, il nécessiterait le croissement de différent approche scientifiques le partenariat n'est pas vraiment un objet en tant que tel, mais il ne peut non plus être réduire seulement en une question ou à une méthode il n'est pas seulement affaire de technique, il questionne aussi les postures professionnelles et les identités, pris au sens strict, ce n'est pas un concept parce qu'il n'institue pas un champ théorique nouveau.

→ Pour l'auteur Fabrice Dhume : le partenariat est presque hors norme, parce qu'il pose l'irréductibilité de la complexité, il rend presque inopérantes les catégorisations habituelles de la pensée scientifique.

- l'insuffisance du lien interdisciplinaire, un exemple présent à l'égard de la production sociologique, il est plus facile de réfléchir sur le travail en réseau que sur le travail en partenariat, en effet, ce dernier appelle une refonte des manières de penser, pour intégrer une posture tout juste émergente dans le champ de la recherche : la transdisciplinarité comme approche de la complexité.

2.3.3 L'approche institutionnelle :

Nous entendons par partenaires institutionnels tous les acteurs qui ne sont pas directement et quotidiennement au contact des travailleurs mais dont ils ont besoin pour leur action c'est-à-dire les collectivités locales, les autre associations, les structures publiques…

Dans la relation avec ce partenaire, les travailleurs sociaux sont partagés entre l'attrait à une grande ensemble et la tentation de leur dire « qu'ils ne sont pas sur le tenait » de leur côté les partenaires institutionnels sont partagés entre le souci des limites du travailleurs social.

2.3.4 L'approche participative :

Au cours des 20 dernières années, la participation des parties prenantes est devenue une caractéristique déterminante d'une gouvernance efficace de haute qualité. le terme «participation» fait référence au processus de participation à une activité ou une action particulière, qu'il s'agisse de la conception et de la mise en œuvre de projets, de politiques, de stratégies et de plans d'affaires. Mesures, planification du développement ou processus de gestion de l'environnement, par exemple Lorsque nous nous référons à la notion de participation publique, nous nous référons au «processus par lequel les opinions de toutes les parties intéressées (acteurs) sont incluses dans le processus décisionnel du projet». Et largement improductif, qui caractérisait généralement la gestion environnementale et la planification du développement dans les années 70 et au début des années 80. Dans la seconde moitié des années 80, entre autres, une nouvelle façon de penser la gestion de l'environnement et la planification du développement a été introduite. Qui a entraîné une augmentation significative de la participation du public. Dans les années 80, la participation du public au processus décisionnel s'est accélérée avec le crépuscule du concept de développement durable, et en particulier d'Agenda 21. Dans le domaine de l'aide au développement, l'engagement du public/des parties prenantes est devenu un principe directeur important, sinon exigence, pour les organisations de don bilatérales et multilatérales.

Alors que de nombreux pays ont des lois et des directives qui permettent au public et aux parties prenantes de participer au processus de prise de décision, les approches participatives varient considérablement dans la pratique. L'évolution de la participation dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris l'interprétation et l'utilisation des expressions disponibles (par exemple, consultation, participation, participation du public, participation des parties prenantes, etc…). le niveau auquel la participation ou la participation du public a lieu (par exemple, local, national,

régional) ; la culture décisionnelle nationale et le système politique du pays en question ; et le problème ou les caractéristiques politiques spécifiques du projet dont dépend la participation ou la participation.

Les approches participatives sont devenues un outil important pour une prise de décision plus efficace et productive et sont utilisées dans tous les secteurs, de la santé à la gestion des ressources naturelles, en passant par les forêts, les zones humides et les régions côtières. La participation des parties prenantes, et en particulier des communautés locales, sera extrêmement utile dans la préparation des projets. La décision approuvée par les parties reconnaît largement une telle approche.

2.4 Le facteur de bonne gouvernance requis pour un développement territorial

La gouvernance des institutions figure parmi les clés d'entrée incontournables en matière de développement territorial. Plusieurs travaux d'analyse théorique et empirique ont clairement mis en relief que la qualité de la gouvernance figure au rang des leviers clés qui favorisent un développement territorial à la fois durable et inclusif. C'est ce que prouvent, plusieurs expériences internationales pertinentes élaborées en la matière.

2.4.1 Gouvernance : notion et indicateurs de mesure

Selon la Banque Mondiale : « la gouvernance est l'art de gérer les affaires publiques pour le bien-être individuel et collectif ainsi que pour le développement durable des communautés nationales ». L'OCDE définit la gouvernance comme « l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue d'un développement économique et social ». Les organismes de prêt internationaux utilisent la notion de gouvernance pour désigner les institutions, les pratiques et les normes politiques nécessaires, à la croissance et au développement économique des pays emprunteurs. D'après le PNUD, la gouvernance est la présence de l'autorité administrative (mise en œuvre des politiques), de l'autorité politique (formulation des politiques) et de l'autorité économique (prise des décisions à caractère économique).

Il existe une corrélation étroite entre la gouvernance et le développement, ainsi qu'un consensus international sur la nécessité d'améliorer le niveau global de la gouvernance comme fin ultime et principal moyen pour un développement durable. Il convient tout d'abord de

se référer à la définition de la bonne gouvernance proposée par les Nations Unies qui en résume les composantes et les principaux aspects comme :

- Une approche participative de gouvernement et de gestion des affaires publiques, basée sur la mobilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux, du secteur public ou privé ainsi que la société civile, dans le but de garantir le bien-être durable de tous les citoyens .

Il faut signaler ainsi que le processus de la bonne gouvernance est basé sur quatre piliers :

- L'Intégrité comme système de règles et de valeurs encadrant la responsabilité de sauvegarde des ressources et biens publics et garantir leur utilisation efficiente .
- La transparence, essentielle pour assurer l'accès public à une information exacte et à jour avec possibilité de diffusion.
- L'intégrabilité comme un engagement collectif afin d'assurer une participation plus large de l'ensemble des différents acteurs de la société dans la préparation ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques.
- La responsabilisation et la reddition des comptes ain de garantir une gestion optimale des ressources matérielles et humaines et de lier les réalisations aux objectifs tracés.

2.4.2 Les déséquilibres de la gouvernance au Maroc

Plusieurs insuffisances et dysfonctionnements entachent la gouvernance au Maroc et ce à tous les niveaux susmentionnés, notamment :

• l'absence de participation et d'intégration de l'ensemble des composants de la société et des espaces territoriaux dans la voie du développement ; l'absence de responsabilisation et de reddition des comptes par la plupart des gestionnaires des affaires publiques.

• les défaillances marquant le système judiciaire.

• la corruption comme l'une des manifestations de la mauvaise gouvernance. En ce qui concerne la responsabilisation et la reddition des comptes, le Maroc s'est inscrit, au cours de la dernière décennie, dans un processus de modernisation de son arsenal juridique et de renforcement de son cadre institutionnel, à travers la création de différentes institutions mais dont les fonctions et les mécanismes d'action restent à compléter, notamment, ceux relatif aux instances judiciaires et organes de contrôle, de médiation, de coordination, de

suivi et d'évaluation. A cet effet, il est à noter un manque de complémentarité et de cohérence des efforts des différents organes de contrôle, dans la mesure où les instances d'inspection et de contrôle Financier opèrent de façon isolée des autres organes de contrôle, ce qui limite l'efficacité de leurs efforts dans la lutte contre la corruption.

2.5. Le développement territorial : une analyse approfondie

2.5.1 Le développement territorial : principes de définitions

Le développement territorial établie un modèle d'après la constitution d'une entité productive essentiellement inclue dans un espace géographique bien déterminé. Nous montre ici les multiples éléments de la genèse du territoire autour d'un seul système local d'acteurs avant d'aborder la dynamique de la spécification des produits.

La problématique du développement territorial concerne avant tout des aires géographiques de taille plutôt restreinte. La notion de territoire y recouvre une autre réalité biophysique (un bassin versant) ou institutionnelle (les territoires de la biodiversité comme les Zones Natura 2000, ou de l'eau comme les SAGE), mais c'est surtout une existance et un construit social, résultant des actions des acteurs sociaux (Jean, 2008; Courlet et Pecqueur, 2013).

Sa finalité est la même que celle de tout type de développement : améliorer le bien-être et éventuellement la richesse des populations, avec le choix d'un intérêt étendu jusqu'aux territoires aux fonctions industrielles réduites, par prédilection ou manque de ressources.

Son analyse impose toutefois trois importantes lignes de césure par rapport à celle du développement régional :

1) les processus de développement territorial ne peuvent être réduits aux seuls comportements des acteurs productifs et des institutions en charge des politiques de développement, mais s'étendent à d'autres parties prenantes des territoires : collectivités locales ou territoriales, services déconcentrés de l'État, organismes consulaires, dispositifs locaux de gouvernance (PNR, Pays…) et monde associatif.

2) les processus de coopération et de construction sociale sont à intégrer à l'analyse des dynamiques de développement (Baudelle et al, 2011). Loin d'être anecdotiques, les nouvelles pratiques sociales et institutionnelles se trouvent au cœur des processus d'innovation territoriale, sans oublier la volonté des réseaux d'acteurs locaux à piloter leur unique et propre modèle de développement territorial, qu'il s'agisse des actions collectives ou d'oppositions manifestes à la volonté des grandes sociétés ou des États.

3) les différentes problématiques contemporaines de la rareté et de la concurrence des terres, d'usure des sols et de land grabing des États à la recherche des terres fertiles positionnent les dimensions d'occupation de l'espace dans des processus et des projets de développement.

L'émergence des questions d'usage des sols et de choix des modes d'aménagement contribue ainsi à réconcilier les disciplines du land use avec celles de la science régionale.

Pour ces raisons, le développement territorial échappe à la seule sphère de l'économie et de la géographie, pour intégrer les dimensions sociales et jusqu'aux apports des disciplines biotechniques comme l'écologie ou les sciences des sols. Nous noterons qu'à la notion de compétitivité des territoires, classique (Capello, 2009), viennent ainsi s'ajouter deux autres préoccupations: les questions d'attractivité, pour commencer (Bourdeau-Lepage et Gollain, 2015), qui mettent en avant la capacité à attirer non seulement des activités productives mais également des touristes ou de l'économie résidentielle, et les problématiques de résilience local, portant sur trois points: la référence à la notion de territoire tout d'abord, l'introduction de multiples parties prenantes des territoires ensuite, et la prise en compte systématique des problématiques d'usages des sols qui doivent permettre aux territoires de survivre, de se perpétuer, et d'éviter la fuite des populations ou des compétences les plus importantes.

2.5.2 Émergence du développement territorial dans le système local d'acteurs

Dans « le développement local » nous rappelions que son enjeu consistait à « mettre en évidence une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent. Ce retour au territoire, dont le développement local serait le signe concret, montre que nous entamons un nouveau cycle long d'industrialisation. Vus comme une dynamique d'adaptation aux perspectives de l'économie-monde, le local et le mondial sont les deux facettes d'un même mouvement d'ajustement » (PECQUEUR, 1989).

Si nous parlions, il y a déjà quinze ans, du développement local, il semble préférable adéquat de parler aujourd'hui de développement territorial car ce développement ne doit pas être mené ou ramené à la seule petite dimension. « Le local » tel que nous l'entendions n'est pas localisé, nous lui substituerons donc le terme de territorial.

2.5.3 Développement social, local et territorial

Les trois notions de développement social, de développement local et de développement territorial ont souvent été, dans la société marocaine, mixtes voire confondues. Cette ambiguïté de leur traitement est renforcée par leur statut parallèle de catégories d'action politique et/ou

administrative, d'une part, et de catégories d'objets d'analyse et de recherche en sciences sociales, d'autre part. Comment ces notions se sont-elles construites dans l'action des décideurs, des praticiens ou des mouvements militants ? Quelles théorisations les chercheurs ont-ils développées ? Quels sont leurs antécédents ascendants (du côté des populations) et descendants (des mesures politiques qui les régissent) ? Evoquant les modalités de son apparition et de sa construction dans notre pays à la fin du XXe siècle, ces trois modes de développement sont caractérisés en situation, c'est-à-dire selon leurs racines «dans des lieux porteurs de sens et d'identités individuelles et collectives. (Kherdjemil, Panhuys, Zaoual, 1998). A travers le sens qui est donné à sa «localisation», ainsi que les types de régulations qui maintiennent ces trois modes de développement entre le social, l'économique et le politique. Le principe directeur sera pour objectif premier de se concentrer sur les différentes déclinaisons du concept d'action sociale dans la mobilisation communautaire, dans le développement économique régional et dans la spatialisation des politiques publiques.

Le cadre conceptuel de la recherche :

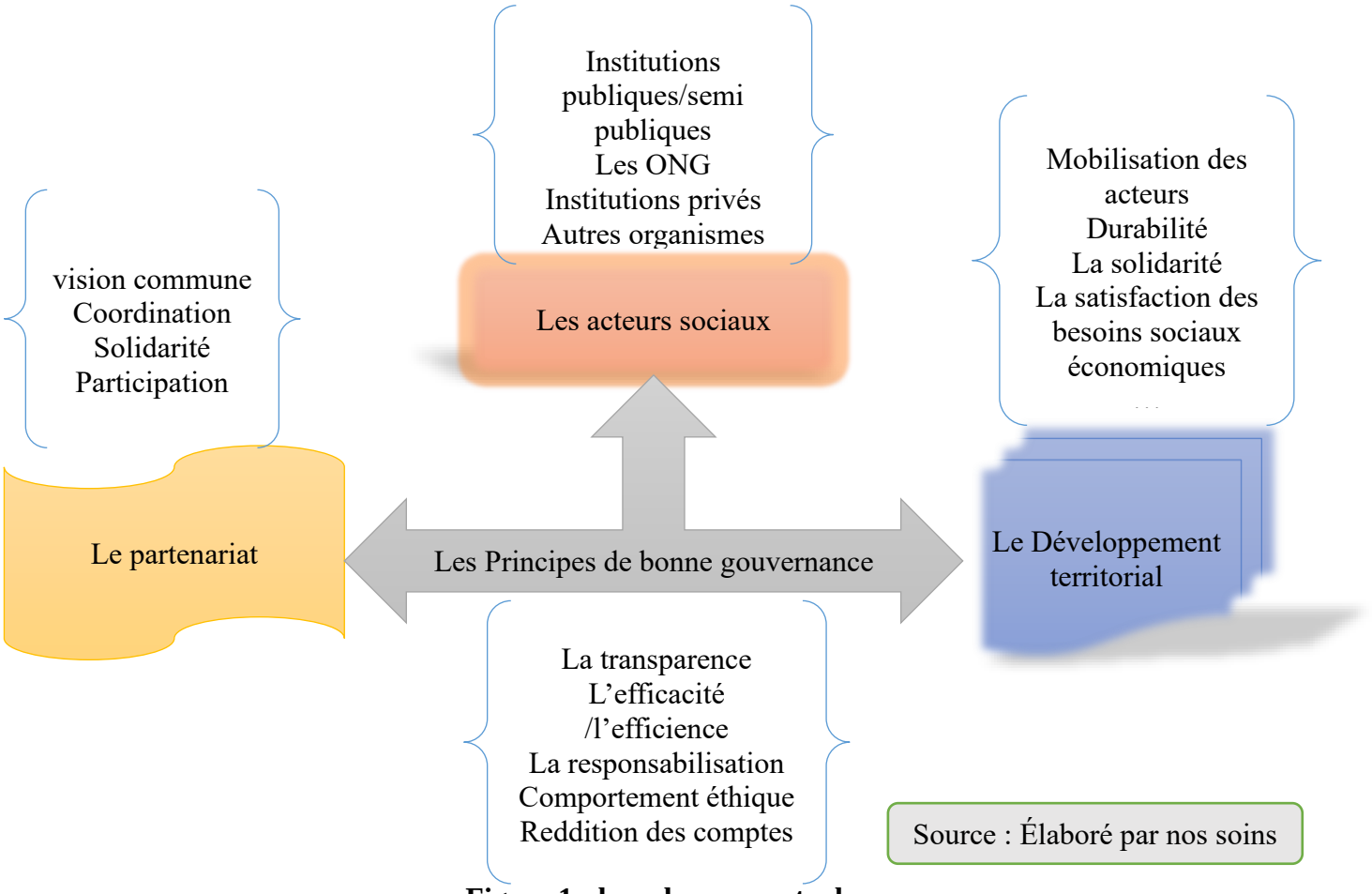

Figure 1 : le cadre conceptuel

A signaler que les hypothèses à analyser sont au nombre de 4 et sont préparées suivant un enchainement logique adapté au cadre conceptuel de la recherche :

- **H1 :** Les acteurs respectent les principes de la bonne gouvernance plus dans les Partenariats Win-Win.
- **H2.1 :** Pour plus de participation et responsabilisation, les acteurs sociaux sont impliqués plus dans les partenariats Win-Win.
- **H2.2 :** Les acteurs sociaux s'engagent dans des partenariats Donneur-Receveur, pour moins de surveillance et contrôle participatif.
- **H3 :** les acteurs contractants dans un partenariat pour le développement territorial respecte et veille sur le principe de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.
- **H4 :** Les bailleurs de fonds internationaux corrèlent entre la responsabilité et la reddition des comptes.

3. Méthodologie de recherche :

Pour mieux comprendre cette relation il fallait tout d'abord se positionner selon une posture épistémologique qui facilite notre travail empirique c'est pour cela que nous considérons qu'un post positivisme «adaptée» est adéquat pour notre recherche car notre problématique , ainsi que sa nature, nous obligent à combiner une phase exploratoire pour comprendre la perception, la nature et les spécificités des différentes relations partenariales entre les acteurs , et une phase de confirmation pour mesurer l'influence de cette relation sur le développement territorial. Par conséquent, nous formulons des hypothèses de recherche à partir de la littérature ensuite, nous les affinons grâce aux résultats de notre phase exploratoire et confirmatoire. Selon un raisonnement *abductive :*

Dans un premier temps, notre approche consiste à comprendre les enjeux de cette relation partenariale en se référant uniquement aux connaissances théoriques existantes. Mais Après donc Le positionnement épistémologique, la manière de raisonner, le contexte et l'objet de la recherche La nature multidimensionnelle de notre problème nous conduisent au pluralisme méthodologique. À savoir une méthodologie mixte.

4. Résultats de l'étude :

Tableau 1 : les résultats de l'étude

Hypothèses	Décisions
H1 : Les acteurs respectent les principes de la bonne gouvernance plus dans les Partenariats Win-Win.	Rejetée
H2.1 : Pour plus de participation et responsabilisation, les acteurs sociaux sont impliqués plus dans les partenariats Win-Win.	Acceptée
H2.2 : Les acteurs sociaux s'engagent dans des partenariats Donneur-Receveur, pour moins de surveillance et contrôle participatif.	Acceptée
H3 : les acteurs contractants dans un partenariat pour le développement territorial respectent et veillent sur le principe de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.	Acceptée
H4 : Les bailleurs de fonds internationaux corrèlent entre la responsabilité et la reddition des comptes.	Rejetée

5. Discussions des résultats :

La thèse que nous voulions vérifier dans notre travail de recherche est que le partenariat des acteurs sociaux a une influence significative positive sur le développement territorial. Les résultats des analyses statistiques montrent qu'il existe bien une relation significative positive entre les comportements des différents acteurs et le développement de notre territoire, ce qui est conforme à la théorie dans le domaine (François-Xavier Dupret 2013 ; Elodie Pillon : 2015 ; Elisbeth Vidalenc : 2015 ; Michel Boisclir et Louis Dallaire : 2008 ; François Cardi et Andre Chambon : 1997 ; Fabrice Dhume : 2001 ;Abdeljalil et Grefft-Alami :2005). En effet, d'une part, nous avons trouvé une relation significativement positive entre le partenariat des acteurs et le développement territorial, ce qui retrouve les travaux effectués par certains auteurs (*Corinne Merini* ; E-Saulnier 2004 ; Elsadate Said Omar 2013 Abdeljalil Grefft-Alami *en collaboration avec* Laârabi JAIDI et Driss BENALI février 2005). D'autre part, nous avons également trouvé une relation étroite positive entre le respect et l'application des principes de la bonne gouvernance et la réussite des relations partenariales

afin d'atteindre un développement territorial, ce qui est en conformité avec certains précédents travaux (Osmont, 1998 ; Rhodes, 1997 ; Balducci et Calvaresi 2005 ; Atkinson 1997) et avec la théorie des parties prenantes et des approches tels que l'approche institutionnelle et l'approche participative par ailleurs. Par contre, nous avons trouvé une certaine difficulté de prouver une relation significative entre la perception du développement territorial et les comportements stratégiques des acteurs sociaux, comme l'ont trouvé certains auteurs (Christiane Gagnon et Juan-Luis Klein: « Partenariat et développement local perspective et changement social ; Patrick Freudiger, Jean-Pierre Jacob et Jean-David Naudet 1999). En effet, ces auteurs avaient trouvé une relation significative entre le développement territorial et le partenariat des différents acteurs sociaux mais en revanche aucune relation significative entre le respect et l'application des principes de la bonne gouvernance entre travailleurs sociaux en expliquant cette contradiction par que le travail social est basé sur le volontariat, la solidarité et la coopération et en ignorant qu'un travail dans le champ social pour un développement territorial doit être fondé sur des bases stratégiques et des principes de bonne gouvernance. Ces résultats sont peut-être dus à la spécificité des acteurs sociaux et du territoire lui-même ainsi que des politiques sectoriels. Par ailleurs, nous avons constaté d'après notre étude empirique que la plupart des acteurs sociaux qui sont en relation partenariale n'ont pas une vision stratégique claire sur laquelle ils basent leur travail en collaboration et sur laquelle fonde une feuille de route qui leur facilite ce travail en commun. Ainsi, dans un territoire dynamique, l'adoption d'une stratégie de flexibilité influence positivement la performance et le succès d'un projet comme le prévoie la théorie de la contingence (Burns et Stalker, 1961; Chandler, 1962; Lawrence et Lorsch, 1967; Thompson, 1967) L'analyse des relations entre nos variables culturelles qui sont les acteurs eux même et l'application des principes de la bonne gouvernance montre l'existence d'une seule relation significative à savoir la coopération et la participation dans les résultats , ce qui nous emmène à conclure que dans notre pays où les rôles des acteurs sociaux sont plus au moins différenciés et ça selon la nature de la relation partenarial en question ainsi que son type . Donc la transparence, la communication, le suivi et l'accompagnement semblent des principes de bases qui influencent significativement à la fois sur les alliances stratégiques : « la stratégie de flexibilité et la stratégie de spécialisation » selon le domaine d'intervention.

Les résultats de l'analyse montrent en outre que la bonne gouvernance influence et impacte directement de manière positive ou négative sur la réussite ou l'échec des relations partenariales puis sur des projets sociaux et par la suite sur le développement territorial.

En générale nous pouvons déduire que :

- L'existence d'une relation significative entre le développement territorial et le partenariat des différents acteurs sociaux.
- absence d'une relation significative entre l'application des principes de la bonne gouvernance et le partenariat social.
- Les résultats obtenus sont dus à la spécificité du territoire lui-même
- la plupart des acteurs sociaux qui sont en relation partenariale n'ont pas une vision stratégique claire sur laquelle ils basent leur travail en collaboration.

- le respect des principes de bonne gouvernance influence sur le partenariat social ce qui impacte directement la réussite ou l'échec des projets sociaux et par la suite le développement territorial.

6. Conclusion :

L'objectif de ce travail était d'étudier la relation partenariale des différents acteurs sociaux en terme d'application et du respect des principes de la bonne gouvernance ainsi leur influence sur le développement territorial. Les résultats auxquels ont abouti les analyses soulignent, d'une part, l'importance du partenariat autant qu'un levier de développement territorial et d'autre part comment le respect des principes de la bonne gouvernance influence directement sur la réalisation des objectifs tracés et par la suite sur le développement territorial comme fin utile.

En résumé, nous avons voulu démontrer que les comportements des différents acteurs sociaux lors de leur travail en partenariat sont basés plus précisément sur l'application et le respect des principes de la bonne gouvernance, c'est ce que nous avons analysé tout au long de notre processus de recherche de démontrer tout simplement qu'un développement territorial et inclusif ne peut plus se produire de manière au hasard mais c'est tout un travail collectif basé sur des partenariats formels et conventionnels qui veille à ce que les principes de la bonne gouvernance soient respectés et prises en considération depuis l'idée jusqu'à la réalisation et la mise en place du projet.

Références bibliographiques

[1] *ELODIE PILLON Avril 2015: « Tisser des partenariats d'acteurs pour le développement économique et les pôles d'excellence transfrontaliers ». IRISE, Laboratoire de recherche du CESI

[2] *ELISBETH VIDALENC janvier 2015: «le défi du partenariat dans le travail social » Le HARMATTAN

[3] ROBERT BATSCHA1976 : « l'efficacité des méthodes de dissémination pour la recherche dans le domaine du développement social et économique » centre de développement de l'organisationde coopération et de développement économiques Paris
[4] *MICHEL BOISCLIR ET LOUIS DALLAIRE 2008 : les défis du partenariat dans les administrations publiques ; un regard systématique théorie et pratique »
[5] *KAMAL N SAAD, NILS H BOHLIN, FREDERIK VAN OENE1992 : « la gestion en partenariat » les éditions d'organisation

[6] *FRANÇOIS CARDI ET ANDRE CHAMBON 1997 : « métamorphoses de la formation alternance, partenariat, développement local » Le HARMATTAN

[7] *FABRICE DHUME ED ASH 2001 : « du travail social au travail ensemble : le partenariat dans les champs des politiques sociales »

[8] ABDELJALIL GREFFT-ALAMI en collaboration avec LAARABI JAIDI et DRISS BENALI février 2005"Ensemble pour un développement humain" Pour une Politique de Développement Social Intégré

[9] E-SAULNIER/CIEDEL/novembre 2004 " La notion de partenariat"

[10] ELSADATE SAID OMAR 2013 : « L'union européenne et l'Afrique : quel partenariat pour l'efficacité de l'aide au développement » : thèse doctorale de

[11] ABDELJALIL GREFFT-ALAMI en collaboration avec Laârabi JAIDI et Driss BENALI février 2005"Ensemble pour un développement humain" Pour une Politique de Développement Social Intégré développement »

[12] *MOATI P. (1992): "L'internationalisation de la grande distribution alimentaire française", Humanisme & Entreprise, n°192.
[13] *DENZIN N.K. ET LINCOLN Y.S.(2005): Introduction: The discipline and practice of qualitative research.In N.K. Denzin & Y.S. Lincoln (Eds.), The sage handbook of qualitative research (2nded.). Thousand Oaks, CA: Sage

[14] *CHARREIRE S ET DURIEUX F. (2007): Explorer et tester: deux voies de la recherche, Chapitre 3, In THIETART R A., (Dir.), Méthodes de recherche en management, 3ème édition, Dunod.

[15] *KUHN T. (1983): "Rationality and Theory Choice", The Journal of Philosophy, Vol.80, N°10.
[16] *THIETART R A., ET COLL., (2007), Méthodes de recherche en management, Dunod, 3ème édition.
[17] *ROYER I. ET ZARLOWSKI P. (2007) : Le design de la recherche, In Thiétart R A., (Dir.), Méthodes de recherche en management, 3ème édition, Dunod. *KRIPPENDORFF K. (2004): Content analysis: An introduction to its methodology, Second Edition, Thousand Oaks, CA: Sage.
[18] *GAVARD-PERRET M.L. ET MOSCAROLA J. (1998): "Enoncé ou énonciation ? Deux objets différents de l'analyse lexicale en marketing", Recherche et Applications en Marketing.
[19] *BERELSON B.(1952): Content Analysis in Communication Research, The Fee Press, cité par GavardPerret M.L. et Moscarola J. (1998).

[20] *KASSARJIAN H. L. (1977): "Content Analysis in Consumer Research", Journal of Consumer Research, Vol.4, (June), pp. 8-18, cité par Gavard-Perret M.L. et Moscarola J. (1998)

[21] *BARDIN L. (1993): L' analyse de contenu, Paris, PUF, cité par GAVARD-PERRET M.L. ET MOSCAROLAJ. (1998): "Enoncé ou énonciation ? Deux objets différents de l'analyse lexicale en marketing",Recherche et Applications en Marketing.

[22] *MULLER C. (1979): Langue française et linguistique quantitative, Génève, Editon Slatkine, cité par Gavard-Perret m.l. et Moscarola j. (1998).

[23] *JEAN-FRANÇOIS BERTHEVAS Thèse de doctorat – 2013 – Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

[24] *FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPEENS : août 2014« Orientations pour les États membres et les autorités des programmes Orientations pour les bénéficiaires Orientations relatives au développement local mené par les acteurs locaux » Version 2

[25] *MARC LEANDRI et LAL MARANDIN : « Un partenariat de développement entre acteurs locaux et internationaux » 28 mars 2006.
* Ministère de l'économie et des finances Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation « projet de loi relative au partenariat public-prive »

[26] Document de travail N°80 Septembre 2002 " Les politiques sociales au Maroc Etat des lieux"

[27] *THERESE DE BIOURGE Octobre 2005 « Le développement local grâce au partenariat public/privé (PPP) »

[28] Le ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et de développement social/mai 2010 "Stratégie du pole sociale 2012-2016" : *"La mise en œuvre de l'INDH au niveau de la préfecture de Fès": lettre d'information

[29] M. MOHAMED TALBI article sur: "L'action sociale : Un acte stratégique et permanent"

[30] MEJED HAMZAOUI : 2010 Président de l'Institut des Sciences du Travail Université Libre de Bruxelles " Emergence de la question du partenariat dans le champ du travail social" TEF travail-emploi-formation n°9 ***** Rapport annuel de la cour des comptes - 2011"Entraide nationale"